Nations Unies S/2016/145



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 décembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

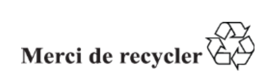
J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et à la résolution 2217 (2015), par laquelle le Conseil a décidé que l'effectif autorisé de la MINUSCA comprendrait 2 080 policiers, dont 40 responsables des questions pénitentiaires.

Vous n'ignorez pas que je suis vivement préoccupé par la situation extrêmement précaire qui règne à Bangui en matière de sécurité. Le manque de capacités nationales pour bien gérer et sécuriser les établissements pénitentiaires est un grave sujet de préoccupation. Au cours des violents incidents survenus à Bangui en septembre 2015, 689 prisonniers, dont quelques individus de premier plan, se sont évadés de la prison centrale de Bangui avec la complicité des Forces armées centrafricaines (FACA) qui étaient chargées d'en contrôler l'accès. Les infrastructures de la prison ont été, de ce fait, gravement endommagées. Cet incident, venant s'ajouter à d'autres évasions, a compromis la sécurité et la lutte contre l'impunité.

Actuellement, les autorités de la transition détiennent 12 individus de premier plan au centre de détention du camp de Roux situé à l'intérieur du camp militaire des FACA à Bangui, parmi lesquels se trouvent des responsables des groupes armés anti-Balaka et ex-Séléka. En l'absence de spécialistes nationaux des questions pénitentiaires, des éléments non qualifiés de la FACA assurent actuellement la sécurité de ces détenus avec l'appui d'un petit nombre de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSCA et d'autres soldats de la paix de l'équipe spéciale de la MINUSCA déployés pour sécuriser le périmètre extérieur des locaux.

La situation en matière de sécurité à Bangui devrait continuer d'être extrêmement précaire à la suite du référendum du 13 décembre 2015, et il faudrait s'attendre à d'autres arrestations, notamment du fait de l'application du mandat de la MINUSCA concernant l'adoption de mesures temporaires d'urgence. Depuis la réouverture de la prison centrale de Bangui le 12 décembre 2015, 89 détenus y ont été transférés. Il n'y a toujours pas suffisamment de personnel national qualifié pour assurer la gestion de la sécurité. La MINUSCA s'emploie donc, en coopération avec les autorités de la transition, à accroître le nombre des membres du personnel pénitentiaire qualifiés qui sont déployés tant à la prison qu'au camp de Roux.

16-02068 (F) 150216 150216





Amener les auteurs et les instigateurs de crimes graves à répondre de leurs actes et capturer ceux qui se sont évadés de la prison centrale de Bangui restent des priorités et devraient contribuer à dissuader quiconque tenterait de compromettre les élections et le processus de paix. Il est essentiel de déployer d'autres membres du personnel pénitentiaire qualifiés fournis par des gouvernements pour appuyer l'action que mène la MINUSCA en matière de lutte contre l'impunité, parallèlement à la création du tribunal pénal spécial et à l'application du mandat de la Mission concernant les mesures temporaires d'urgence.

Soixante-huit nouveaux membres du personnel pénitentiaire fournis par des gouvernements, ayant les compétences requises, sont nécessaires pour appuyer la gestion de la sécurité au camp de Roux et à la prison centrale de Bangui. Je serais donc reconnaissant au Conseil de bien vouloir autoriser un accroissement de l'effectif actuel des spécialistes des questions pénitentiaires, qui passerait ainsi de 40 à 108. Afin de réduire l'éventualité des incidents pénitentiaires, y compris les évasions, ces nouveaux spécialistes encadreront et formeront les membres du personnel national en tenue et du personnel pénitentiaire national en matière de gestion de la sécurité et renforceront leurs capacités, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Ils aideront à faire face aux manquements actuels du Gouvernement en matière de sécurisation des détenus de premier plan au camp de Roux, tout en assurant la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon
